ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 65627

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues étrangères dans le cursus secondaire des élèves. La France est au coeur de l'Union européenne. L'enseignement des langues devient aujourd'hui une nécessité et s'avère être un atout indispensable pour tous les élèves de l'enseignement secondaire et universitaire. Aujourd'hui, il est indispensable de maîtriser une ou plusieurs langues étrangères pour permettre aux Français de remplir une carrière professionnelle à l'étranger ou avec des étrangers. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont envisagées dans le cadre de la réforme des collèges et des lycées pour mettre en place un véritable approfondissement des langues étrangères.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Idiart
Circonscription : Haute-Garonne (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65627
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5119